

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-3196

présenté par

M. Serva, M. de Courson, M. Castellani, Mme Descamps, M. Acquaviva, Mme Bassire,
 M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, M. Colombani, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac,
 M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Panifous, M. Saint-Huile, M. Taupiac,
 M. Warsmann et Mme Youssouffa

ARTICLE 27

ÉTAT B

Mission « Administration générale et territoriale de l'État »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
Administration territoriale de l'État <i>dont titre 2</i>	96 000	0	
Vie politique	96 000	0	
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur <i>dont titre 2</i>	0	96 000	
TOTAUX	96 000	96 000	
SOLDE	0		

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a vocation à financer le prolongement de la mission préfectorale sur Marie-Galante. En effet, une mission provisoire de 6 mois est en place sur Marie-Galante depuis le 1^{er} Mai. Cette mission arrive à échéance en date du 1^{er} Novembre 2022. Le départ imminent de cette mission est d'ores et déjà regretté par les élus locaux. Elle a permis de fluidifier le dialogue entre les élus Marie-Galantais, la population et l'État.

En ce sens, il est procédé aux mouvements de crédits suivants :

- une hausse en AE et CP T2 de 96 000 euros sur le programme « Administration territoriale de l'État », action 03 ;
- une baisse d'un même montant de 96 000 euros en AE et CP T2 sur le programme « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », action 01. Cette baisse vise uniquement à assurer la recevabilité financière de l'amendement, les auteurs de cet amendement demandent donc au Gouvernement de lever le gage.